

6^{ème} Dimanche de Pâques – 14 mai 2026

Ac 8, 5-8, 14-17 ; 1 P 3, 15-18 ; Jn 14, 15-21

Seigneur, envoie-nous ton Esprit



Un prêtre avait été muté dans une paroisse en difficulté. Trois ans plus tard, son évêque visite la paroisse et constate avec plaisir qu'elle a été complètement renouvelée.

Désireux de manifester sa satisfaction tout en préservant l'humilité de son prêtre, il lui dit :

- « Quel magnifique travail l'Esprit Saint a fait dans cette paroisse par votre intermédiaire ! »

- « Oui, Monseigneur, répond le prêtre, mais j'aurais bien voulu que vous voyiez l'état de la paroisse lorsque l'Esprit Saint était seul à s'en occuper. » * » **L'Esprit Saint a besoin de l'homme.**

Dans l'Évangile de ce 6^{ème} dimanche de Pâques, Jésus promet d'envoyer le paraclet. Ce mot curieux qui n'existe pas dans l'usage habituel de notre langue est la traduction littérale d'une

expression grecque qui signifie : « Appelé à côté de » ; ses synonymes pourraient être : assistant, avocat, soutien. Jésus parlant d'un autre paraclet, on peut penser qu'il est lui-même le premier et que celui qui sera envoyé aux apôtres fera mieux connaître le Seigneur Jésus, il sera le révélateur, le défenseur du Christ dans le cœur du croyant et intensifiera la communion d'amour entre le Seigneur et les fidèles, et entre les fidèles eux-mêmes.

Dans la poursuite de l'œuvre de Jésus, dans le développement du Royaume, dans la fidélité personnelle de chacun, l'Esprit Saint (le paraclet) apparaît comme la lumière et la force indispensables que le Père envoie aux hommes. Aussi, il était normal qu'aujourd'hui, Jésus nous persuade de l'importance de la présence de son Esprit, mais surtout, nous dise à quelles conditions nous pourrions le recevoir :

- La première condition pour recevoir l'Esprit Saint, c'est de connaître le Christ Jésus. Ceci apparaît dans le récit des actes. Philippe (diacre, un des sept) vient en Samarie et parle de Jésus, les foules unanimes l'écoutent, tous ces hommes voient les signes qui accompagnent les paroles de Philippe : possédés délivrés du démon, de nombreux malades guéris...

- Une autre condition étroitement liée, est demandée par Jésus qui dit dans l'Évangile : « Si vous m'aimez, vous garderez mes commandements ». Et il continue en disant qu'il priera alors le Père, qui donnera l'autre Esprit Saint ? Jésus semble faire de la fidélité aux commandements un préalable à sa propre prière pour l'envoi de l'Esprit.

- Nous pouvons compléter la liste des conditions pour recevoir l'Esprit Saint, qui est également une conséquence des deux précédentes : la connaissance et l'obéissance. C'est ne plus être du monde, ne plus appartenir au monde, mais être baptisé, avoir accepté d'être plongé dans la mort du Christ pour ressusciter avec lui, pour avoir ainsi la même vie que lui. Jésus dit en effet : « Le monde ne peut recevoir l'Esprit de Vérité, car il ne le voit pas et ne le connaît pas ». Tant que nous appartenons à ce monde, nous sommes incapables de voir et de connaître l'Esprit.

- Enfin, il en est une dernière, qui ne dépend pas de celui qui désire l'Esprit. L'Esprit n'est pas donné par le Père d'une façon capricieuse : pour les apôtres, Jésus dit : « Je prierai le Père et il vous donnera un autre paraclet ». Dans les actes, il est dit : « Pierre et Jean, arrivés chez les Samaritains, prièrent pour eux afin qu'ils reçoivent l'Esprit Saint ». Comme si l'Esprit Saint ne pouvait être communiqué aux hommes que grâce à la prière d'un autre qui en a déjà été investi. Pour les apôtres, c'est Jésus qui le leur obtient ; pour les nouveaux baptisés de Samarie, ce sont les apôtres.

Prions les uns pour les autres, afin que le Seigneur se fasse mieux connaître de chacun, qu'il donne à tous le courage de la fidélité et répande en abondance son Esprit 'qui renouvelle la face de la terre'.

Jean-Marie Quétier (diacre)

* Histoire racontée par le Père Tardif

